

Paris, le 22 octobre 2012

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 18 octobre 2012

Agents ballotés cherchent repères...

Suite à une longue période de silence radio liée au contexte pré et post-électoral, période tout juste troublée par quelques soubresauts causés par la révélation de projets occultes de mutualisation des fonctions supports en préfecture et d'enfermement des personnels des DDI dans un BOP territorial (→ en savoir plus), le comité technique des DDI reprenait ses droits au travers d'une réunion convoquée au motif:

- · de l'approbation du procès verbal du CT des DDI du 29 mars 2012
- d'un débat sur le bilan de la RGPP et sur la feuille de route sur la modernisation de l'action publique
- de l'examen des projets de textes relatifs aux astreintes en DDI
 - o décret relatif à la rémunération et à la compensation horaire ou e'n temps des astreintes et des interventions effectuées par certains agents des DDI
 - o arrêté relatif à l'indemnisation des astreintes dans les DDI

Constante dans ses analyses et revendications, FORCE OUVRIERE a interpellé le Secrétaire Général du Gouvernement en ouverture du comité technique, posant une nouvelle fois les « questions qui fâchent » vues des DDI et de leurs agents :

- Le retour à la raison ou la poursuite d'une RGPP qui ne dit plus son nom ?
- Des agents enfin considérés comme une force et non une charge ?
- Un dialogue social remis sur le devant de la scène ?

Tout autant de questions fondamentales méritant des réponses concrètes et adaptées pour des structures et agents une nouvelle fois placés contre leur gré à la croisée des chemins !!!

Retrouver ci-après le lien vers

la déclaration préliminaire FO au CT

<u>le guide RH Force Ouvrière en DDTM</u> remis en séance ... suscitant un intérêt non dissimulé des membres de l'administration!!!

En conclusion de sa déclaration préalable, FORCE OUVRIERE a de plus remis au SGG les communiqués de ses Syndicats nationaux engagés dans des mouvements de grève (Affaires Maritimes et Inspecteurs des permis de conduite) et attiré son attention sur le contexte tendu en matière de dialogue social au sein de 2 DDCSPP et 1 DDT.

Point 1: Approbation du PV du CT des DDI du 29 mars 2012 :

Le procès verbal du précédent CT des DDI est approuvé en séance après prise en compte des observations formulées par les organisations syndicales.

Point 2 : Débat sur le bilan de la RGPP et sur la feuille de route sur la modernisation de l'action publique (MAP) :

En réponse au déclarations préalables de l'ensemble des organisations syndicales, le SGG a indiqué devoir faire la part des choses entre les décisions relevant du niveau politique (allocation de moyens, arbitrage sur les missions, décisions en matière de décentralisation), dépassant le périmètre de compétences du CT des DDI, et sujets relevant de son autorité en matière de dialogue social, fonctionnement des services, etc...

FORCE OUVRIERE a souligné en réaction qu'il n'était pas possible de séparer si nettement ces différents niveaux, les décisions politiques ayant un impact majeur sur les agents et leurs conditions de travail. Et de plus que la « nouvelle méthode » affichée par le gouvernent partait du principe de la concertation systématique. Alors si ce n'est au sein du CT des DDI, où sera-t-il possible d'évoquer et de peser sur les arbitrages politiques ?

FORCE OUVRIERE a ensuite porté ses <u>analyses sur l'audit sur la RGPP</u> et la feuille de route sur la modernisation de l'action publique, concluant en la matière que derrière une « MAP » pouvait très bien se cacher une RGPP qui ne veut plus dire son nom.

Pire, au travers de l'exemple concret de l'ATESAT (assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire), mission de solidarité clairement remise en question à brève échéance en raison de contraintes budgétaires, FORCE OUVRIERE a clairement pu démontrer que cette mesure - premier exemple concret de l'application de la « MAP » - était potentiellement pire que toutes les actions décidées sous l'ère RGPP :

- des décisions déjà prises en terme de suppression d'effectifs,
- aucune transparence vis à vis des OS, des chefs de services ou des collectivités (les 30 000 collectivités attendant le re-conventionnement 2013/2015 d'ici la fin de l'année),
- aucune réflexion sur l'intérêt des missions (en particulier en portage de politiques publiques liées à l'accessibilité ou la transition énergétique par exemple),
- une grande violence dans les conditions de mise en œuvre (arrêt brutal au 01/01/2013 ?),
- un impact social prévisible majeur... pour des agents déjà repositionnés précédemment dans le cadre des mesures RGPP!
- une nouvelle fragilisation de la présence des services de l'État (remise en cause de la plupart des UT des DDT touchées par ailleurs par la réforme RGPP sur l'ADS),
- aucune prise en compte de l'impact sur les finances publiques au sens large (ce que l'État détruit une nouvelle fois, les collectivités devront le reconstruire à un coût supérieur)...
- aucune prise en compte de l'impact sur l'activité économique locale (assèchement de la commande publique par déficit de maîtrise d'ouvrage).

En résumé, à l'aune de ce premier exemple de réforme « post RGPP », on peut clairement affirmer que la MAP apparaît comme une RGPP « relookée », voire aggravée. Ce comité technique a par ailleurs permis d'évoquer de futures potentielles victimes expiatoires (sécurité alimentaire, contrôles en abattoirs, domaine maritime et littoral...).

Apparemment sensible à nos arguments sur l'ATESAT, le SGG a indiqué au MEDDE/METL qu'il convenait de donner une lisibilité rapide aux services et agents en la matière. Et plus largement qu'il convenait que les DDI passent du statut de « vivier de postes à supprimer » à celui de directions attractives aux missions claires et pérennes. FORCE OUVRIERE ne peut que souscrire à cet objectif, mais doute fortement de sa faisabilité dès lors que les contraintes globales de suppressions d'emplois publics continueront à dicter leur loi.

Par ailleurs - et c'est intéressant à noter car présentant une inflexion non négligeable par rapport aux propositions issues du rapport d'audit sur la RGPP -, le SGG a indiqué que le gouvernement examinerait au cas par cas les 311 mesures RGPP non achevées. Une évolution non négligeable dans les discours... mais il reste à voir ce qu'il en sera dans les faits en termes de décisions de poursuite ou non...

En conclusion de ces débats, FORCE OUVRIERE a demandé que soit inscrit à l'ordre du jour du CT des DDI du 20 décembre prochain un point sur les dialogues de gestion ministériels et leur impact sur les missions des DDI.

Point 3: Examen des projets de textes relatifs à l'indemnisation des astreintes en DDI :

Prenant acte du report de la réunion du comité technique initialement programmée le 5 juillet 2012, au cours duquel l'examen de projets de textes relatifs à l'indemnisation des astreintes était prévu – soit dit en passant pour combler un vide juridique de près de 3 ans - FORCE OUVRIERE a sollicité dès le début de l'été auprès du SGG l'ouverture d'une phase de discussion globale sur la définition, l'organisation et l'indemnisation des astreintes assurées en DDI.

En effet, la sensibilité et la complexité de ce sujet, susceptible d'entraîner la mise en jeu de la responsabilité pénale des agents et des services, justifie pleinement d'un travail de fond au vu de l'hétérogénéité des situations rencontrées au niveau local.

L'administration a indiqué souscrire à la demande de FORCE OUVRIERE et annoncé l'ouverture d'un chantier global en la matière.

Par ailleurs, FORCE OUVRIERE porte au travers de ses revendications des mesures de revalorisation et d'harmonisation justes tant en matière de compensation que de rémunération des astreintes.

A l'instar des précédents chantiers de concertation conduits en lien avec l'organisation du temps de travail et l'évaluation, FORCE OUVRIERE a ainsi été la seule organisation syndicale à porter un cahier de revendications globales, cohérentes et étayées. (\rightarrow en savoir plus)

Ces revendications, portées dans le cadre des réunions de concertation et à l'occasion des débats du présent CT, sont structurées autour d'axes clairs et incontestables :

- dénonciation de l'existence de régimes discriminatoires en fonction des types d'astreintes :

 ☐ fin de non-recevoir de l'administration sans justification précise si ce n'est que ...

 « c'est déjà le cas actuellement » !
- des mesures de revalorisation des taux en « trompe l'œil » puisque s'alignant sur des valeurs fixées en 2006 et ayant perdu plus de 10% en pouvoir d'achat :
 - pas d'évolution des taux à attendre dans le périmètre « DDI », les arbitrages interministériels ayant déjà été assez compliqués à rendre.

FORCE OUVRIERE est donc intervenu fermement pour que le taux d'astreinte d'exploitation, propre au MEDDE/METL, ne soit pas enfermé par l'adoption du texte « DDI »! Et démontrant à la clé l'incohérence de traiter le sujet de l'astreinte d'exploitation dans un texte interministériel alors que ces missions seront demain quasiment exclusivement conduites au sein des services du MEDDE/METL (analyse confirmée par l'administration dans la perspective du transfert de missions des DDT à VNF au 01/01/2013).

A force d'explications et d'argumentations, FORCE OUVRIERE a obtenu que la question de l'astreinte d'exploitation soit disjointe des textes proposés, qui ne porteraient au final que sur les astreintes de direction et de sécurité.

- une liberté de choix pour les agents entre récupération et rémunération des interventions non cadrée :
 - cette liberté de choix sera indiquée explicitement dans la circulaire d'application.

- des modalités de compensation des heures d'intervention « à la baisse » par rapport au régime ministériel le plus favorable et une remise en cause de l'accès à l'IHTS (indemnité horaire de travaux supplémentaires) pour les astreintes de sécurité :
 - alors que FORCE OUVRIERE a été la seule organisation syndicale à porter ce point, et avoir été sur le point d'obtenir une rédaction laissant la possibilité d'accès à ce régime plus favorable que les forfaits proposés dans le projet d'arrêté, le débat a été clos suite à l'intervention de certains membres de l'administration indiquant que cela remettrait en cause l'homogénéité de gestion des personnels en DDI.

Il s'agit bien entendu là d'un recul majeur pour les personnels concernés des DDI... et interroge au delà quant aux menaces pouvant peser sur l'IHTS au sein du MEDDE/METL en particulier!

Au final, à l'issue des débats et au vu des réponses apportées par l'administration :

FORCE OUVRIERE se félicite de l'ouverture d'un chantier global sur le rôle et l'organisation de l'astreinte, de l'ouverture de la prise en compte des heures d'intervention pour les astreintes de direction et de sécurité, de l'engagement d'intégration dans la circulaire d'application du choix laissé aux agents en matière de rémunération/récupération et d'articulation avec les dispositifs d'écrêtement « horaires variables », du renvoi concernant les astreintes d'exploitation à un texte propre au MEDDE/METL.

FORCE OUVRIERE dénonce le maintien de la discrimination opérée entre les différents types d'astreintes, le maintien de conditions de compensation des heures d'intervention clairement à la baisse par rapport au régime du MEDDE/METL et, bien entendu, le recul en matière d'accès au régime de l'IHTS...

Pour l'ensemble de ces points - à la fois ce que FORCE OUVRIERE a pu obtenir et ce pour quoi ses arguments sont restés lettre morte dans le périmètre « DDI » - c'est désormais dans les périmètres ministériels qu'il convient de peser pour valoriser les avancées et contenir les reculs potentiels !

Point divers non inscrit à l'ordre du jour ...mais non dénué d'intérêt!!!

Premier jet d'un observatoire territorialisé des emplois publics (périmètre Réate)

Partant du constat que l'administration était dans l'incapacité de disposer (ou tout du moins de mettre sur la place publique) d'une quelconque vision consolidée des évolutions d'emplois par famille de direction (DDI/DR notamment) et par département, et ce plus de 2 ans après la mise en place de la Réate, FO a demandé dès 2011 la mise en place d'un observatoire territorialisé de l'emploi public. Histoire que ce ne soit une nouvelle fois la presse qui s'empare du sujet, comme elle a commencé à le faire la veille même du précédent CT : <u>le dossier de « L'Expansion » sur la RGPP : une nouvelle carte des services publics</u> !!!

Répondant pour partie à cette demande, les services de Matignon ont produit à l'appui du comité technique du 18 octobre 2012 des données relatives:

- aux plafonds d'emploi ministériels 2012 par région et par famille de direction (différentes DDI, DR et préfectures)
- aux évolutions des plafonds d'emplois ministériels en DDI sur les exercices 2010/2011/2012

FO regrette que ce premier exercice n'intègre pas la période précédent le « big crunch » du 1er janvier 2010 afin de mesurer les mouvements réalisés à l'occasion de la mise en place des nouvelles structures.

Par ailleurs, dans le souci exprimé notamment par la commission sénatoriale sur la RGPP sur l'aménagement des territoires, FO demande que l'observatoire intègre **l'évolution de l'emploi dans les différents départements**.

A cette occasion, FORCE OUVRIERE a illustré en séance ses propres analyses basées sur les données fournies par l'administration (->voir annexe en p6), permettant de tirer un certain nombre d'enseignements que ne permettent pas des tableaux « bruts ». Autant dire que la carte relative à l'équilibre des effectifs entre DR et DD a suscité l'intérêt...y compris de la haute administration...

Prochaines échéances :

<u>7 novembre</u>: groupe de suivi mensuel (bilan formation – préparation du bilan

social)

<u>5 décembre</u>: groupe de suivi mensuel (bilan évaluation – préparation du bilan temps de travail)

20 décembre: comité technique (bilan social)

Groupe d'échange SIDSIC et groupe miroir sur l'amélioration du fonctionnement des DDI: dates à fixer

Vos représentants au CTP des DDI:

Laurent Janvier, DDT du Loiret (FO équipement, environnement, transports et services),
Joël Cange, DDTM du Nord (FO équipement, environnement, transports et services),
Patrice Maître, DDPP de la Moselle (FO administration générale de l'État),
Patrick Chopin, DDTM d'Ille-et-Vilaine (FO équipement, environnement, transports et services),
Marie-Ange Francischi, DDCS des Alpes-Maritimes (FO administration générale de l'État),
Bernard Rousset, DDT de l'Ariège (FO administration générale de l'État),

Nos experts thématiques:

Michel Garcin, DGCCRF (FO Finances)

Brigitte d'Aure, DRJSCS du Puy-de-Dôme (FO enseignement, culture et formation professionnelle)
Anne Lautone, DDCS des Yvelines (FO enseignement, culture et formation professionnelle)
Colette Cordoliani, DDCSPP de Haute-Corse (FO administration générale de l'État)

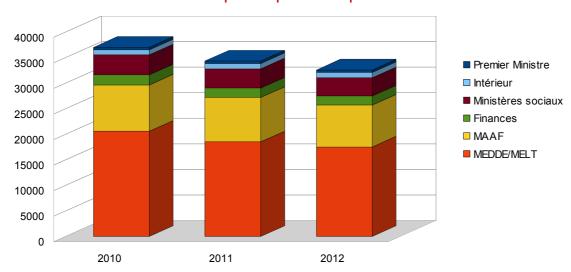
Premier jet d'un observatoire territorialisé des emplois publics (périmètre Réate)

Déjà des enseignements intéressants...

La confirmation des éléments de diagnostics portés par FORCE OUVRIERE dans son manifeste de novembre 2011 !!!

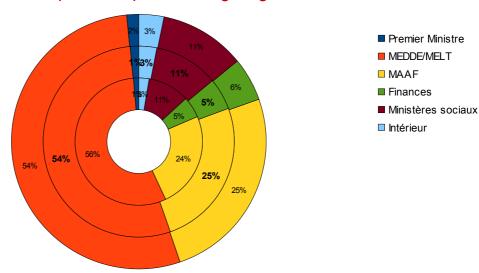
Evolution des ETPT dans les DDI

Près de 4500 postes perdus depuis 2010 !!!



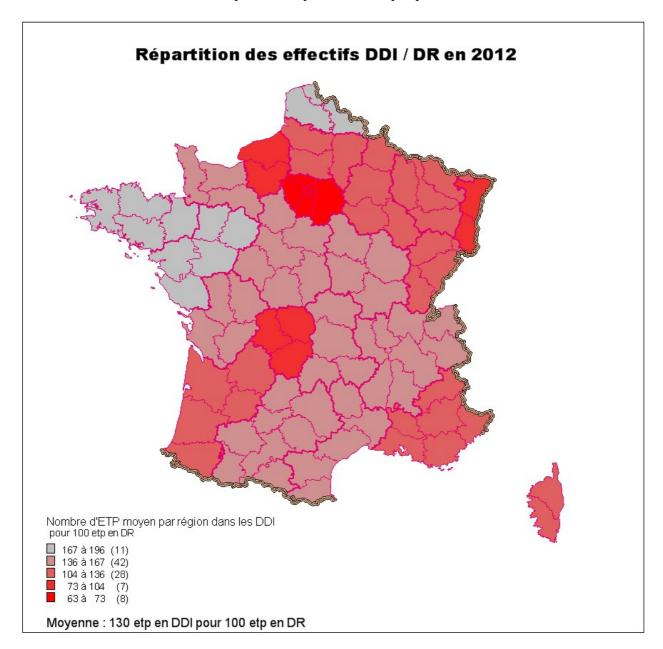
Evolution des contributions des ministères au sein des DDI (de 2010 au centre à 2012 à l'extérieur)

Un retrait global encore plus marqué de la sphère Ecologie/Egalité desTerritoires



<u>Une grande distorsion entre régions en matière de répartition</u> <u>des effectifs entre DDI et DR:</u>

Les particularités géographiques ou organisationnelles (Ile de France en particulier) ne peuvent pas tout expliquer!



Une République des RBOP

préfigurant une ... république des Régions ?

(promise dans le projet d'acte III de la décentralisation) !

Les données brutes ayant permis l'analyse précédente (source DSAF/SDPSD – octobre 2012)

Synthèse au niveau national des plafonds d'ETPT dans les administrations déconcentrées en 2012

Plafonds 2012 ETPT	DDT - DDTM	DDPP	DDCS	DDCSPP	Total DDI	DR	Préfectures	Total
Programme 129 (SPM)	205	100	100	92	497	0	323	820
Programme 217 (Développement durable)	16 953	94	267	89	17 403	10 679	160	28 242
Programme 205 (Affaires maritimes)	97	0	0	0	97	0	0	97
Programme 215 (Agriculture)	4 332	0	1	1	4 334	1 769	1	6 104
Programme 206 (Alimentation)	0	2 259	0	1 599	3 858	524	4	4 386
Programme 134 (Fraudes)	0	1 383	0	411	1 794	880	0	2 674
Programme 124 (Affaires sociales)	0	0	2 383	1 171	3 554	2 080	9	5 643
Programme 137 (Egalité hommes - femmes)	0	0	26	27	53	13	8	74
Programme 307 (Intérieur)	305	122	471	136	1 034	139	24 050	25 223
Programme 224 (Culture)	0	0	0	0	0	2 329	0	2 329
Programme 214 (Education nationale)	0	0	3	21	24	0	0	24
Programme 155 (Travail)	0	0	0	0	0	6 428	0	6 428
Autres programmes	0	1	4	5	10	339	36	385
Total	21 892	3 959	3 255	3 552	32 658	25 180	24 591	82 429

Evolution des plafonds d'ETPT dans les DDI entre 2010 et 2012

Plafonds ETPT DDI	2010 (ministères)	2011 (ministères)	2012 (PFRH)	Evolution 2010/2011		Evolution 2011/2012		Evolution 2010/2012	
				Absolue	Relative	Absolue	Relative	Absolue	Relative
Programme 129 (SPM)	497	497	497	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Programme 217 et 205 (Développement durable)	20 571	18 507	17 500	-2 064	-10,0%	-1 007	-5,4%	-3 071	-14,9%
Programme 215 (Agriculture)	4 826	4 608	4 334	-218	-4,5%	-274	-5,9%	-492	-10,2%
Programme 206 (Alimentation)	4 233	4 077	3 858	-156	-3,7%	-219	-5,4%	-375	-8,9%
Programme 134 (Fraudes)	1 990	1 841	1 794	-149	-7,5%	-47	-2,6%	-196	-9,8%
Programme 124 (Affaires sociales)	3 916	3 763	3 554	-153	-3,9%	-209	-5,6%	-362	-9,2%
Programme 307 (Intérieur)	967	1 039	1 034	72	7,4%	-5	-0,5%	67	6,9%
Total	37 000	34 332	32 571	-2 668	-7,2%	-1 761	-5,1%	-4 429	-12,0%

Pour en savoir plus à l'échelle de chacune des régions → ici